

# Handicapé mental : Le même et l'autre

Danielle MOYSE <sup>1</sup>

*C'est souvent au nom du "droit à la différence" que des Associations et des organismes humanitaires affirment la nécessité de respecter les handicapés. Or, en ce qui concerne les déficients mentaux, l'expérience nous apprend que ces derniers cherchent avant tout à se faire reconnaître comme des êtres **semblables** à tous et non comme des hommes **différents** des autres. Quel est donc le sens de cette revendication et que nous apprend-elle sur ce fameux "droit à la différence" qu'on proclame pour les personnes handicapées en général ? Tel est le problème examiné par cet article qui s'appuiera sur des témoignages de déficients mentaux. Ils proviennent essentiellement d'une recherche\* sur le devenir d'anciens élèves d'un Institut Médico-éducatif et trouvent un écho dans des paroles qui ont été recueillies par d'autres chercheurs en France et à l'étranger.*

## Introduction

**O**N PARLE aujourd'hui des réactions d'hostilité à l'égard des sujets handicapés comme d'une des multiples facettes du refus de la *différence*. Par exemple, Henri-Jacques Stiker avance que notre société technique s'est donnée des moyens pour que les infirmes "ne paraissent plus comme différents" <sup>2</sup> et il montre que les politiques d'insertion ont surtout pour but de les faire devenir "comme les autres", c'est-à-dire "de faire disparaître l'altérité" <sup>3</sup> qu'ils représentent. C'est la raison pour laquelle il a créé un groupe de réflexion sur l'infirmité, appelé ALTER. Par ailleurs, en 1982, un recueil d'articles, paru sous la direction de Clau-

de Veil, était intitulé : *Vivre dans la différence. Handicap et réadaptation dans la société d'aujourd'hui* <sup>4</sup>. L'an dernier, l'Association Marocaine de Soutien et d'Aide aux Handicapés Mentaux organisait son 5<sup>ème</sup> colloque sous le titre suivant : *Handicap et intégration ; grandir différent*. En d'autres termes, on observe un glissement sémantique fréquent du vocabulaire de la "déficience" à celui de la "différence" <sup>5</sup>. Dans cette perspective on en est parfois venu à considérer certaines infirmités comme des particularités pouvant être revendiquées comme telles et donner lieu à la constitution de minorités comparables à des groupes ethniques comme ceux des juifs ou des noirs.

1. Docteur en philosophie, agrégée de l'Université.

\* Cette recherche a été réalisée dans le cadre d'un contrat de recherche externe INSERM.

2. Henri-Jacques STIKER *Corps infirmes et sociétés* Aubier 1982, p. 147.

3. Ibid.

4. Privat 1982.

5. D'autres exemples pourraient encore être mentionnés en nombre, tant est devenue spontanée la considération de la déficience comme synonyme du respect de la différence : le 13 Juin 1993, par exemple, le journal *Télérama* présentait *Freaks*, le film de Tod BROWNING, comme "un superbe éloge de la différence". Le but du texte ici présenté n'est pas de contester la pertinence de ce rapprochement mais d'en examiner la portée et certaines de ses implications.

Loin de nier que la surdité soit une déficience, Bernard MOTTEZ voit précisément dans ce fait une raison de plus pour que les sourds constituent une communauté culturelle : *"J'entends dire parfois qu'il ne saurait y avoir de culture sourde car la surdité est une déficience et qu'une culture ne saurait se fonder sur un défaut. Cette remarque est vraiment surprenante ! La culture n'est-ce pas pour chaque société la façon dont elle affronte ses limitations, répond aux défis qui lui sont propres, invente des réponses à des problèmes difficiles... C'est précisément parce que la surdité est un défaut, un manque, une limite et que vivre sourd dans une société organisée en fonction de l'oreille et de la parole est un immense défi, qu'il s'agit d'une culture, d'une culture dont la leçon concerne et intéresse l'humanité entière"* <sup>6</sup>. Ainsi, certains sourds affirment-ils leur fierté de l'être, et la possibilité de constituer une communauté de sourds qu'ils jugent comparables à n'importe quel groupe ethnique.

Tous les sourds ne se reconnaissent sans doute pas dans de telles revendications <sup>7</sup>. Cependant, le propos développé ici n'a pas pour but d'examiner les positions des uns et des autres mais de se demander si la tendance, dont il faut reconnaître l'existence, à convertir ce qui est d'abord une déficience en différence assimilable à une singularité culturelle, pourrait également être observée chez les déficients mentaux.

### **1. Le recours aux notions de "particularité" et de "différence" : euphémisme et occultation de la déficience mentale ?**

Il arrive qu'on désigne les "handicapés mentaux" comme des êtres "ayant des particularités". On évoque aussi pour eux un "droit à la différen-

ce" ; mais il semble que nous soyons ici encore bien loin (contrairement à ce qui se passe pour les sourds) de la revendication haute et fière d'une "identité handicapée mentale".

Lorsqu'on parle d'un enfant déficient mental comme d'un enfant qui "possède des particularités", il s'agit le plus souvent, surtout lorsque le déficit en question est profond, d'un euphémisme qui tente d'escamoter le drame spécifique qu'il représente. En l'occurrence, la notion de "différence" semble paradoxalement avoir pour fonction de faire disparaître la particularité en question en *taisant* la nature du handicap concerné. Il existe une telle gêne par rapport au trouble mental que des professionnels, médecins et psychologues hésitent parfois à le faire figurer dans les dossiers de crainte de transmettre une information qui générerait un étiquetage nuisible <sup>8</sup>. La déficience mentale, en effet, n'est pas une infirmité qui, contrairement à la surdité ou à la cécité, par exemple, qui se mesurent respectivement en perte de décibels ou de dioptries, peut aisément donner lieu à une mesure objective, et l'évaluation des aptitudes intellectuelles par le calcul des quotients intellectuels a déjà donné lieu à de sévères critiques <sup>9</sup>. L'absence d'information, surtout lorsqu'il s'agit de déficits liés à de graves carences socio-éducatives ou affectives, reflète cette réticence. Lorsque des parents ou des professionnels usent d'euphémismes pour nommer ce dont souffre un enfant, il s'agit sans doute d'un effort pour forcer le respect. Cela revient à affirmer indirectement que la déficience mentale n'exclut pas de la communauté des hommes et qu'elle n'épargne pas les valides du devoir de reconnaître des droits à tous ceux qui sont atteints de pareilles déficiences.

Toujours est-il cependant, que nous sommes ici très éloignés de la revendication militante

6 MOTTEZ Bernard "culture et différence". La parentière, n° 2 Mars-Avril 1993 p. 11.

7 D'autres sourds préfèrent en effet rechercher par tous les moyens à atténuer leur surdité en apprenant à parler comme les entendants ou en ayant recours à des opérations dont ils espèrent qu'elle leur permettront d'entendre. Telle est notamment l'attitude de certains parents d'enfants sourds qui dépensent des trésors d'énergie pour que leur enfant ne le soit plus. Voir : Marie-Thérèse CEARD, Une jalouse fierté de parler, Santé mentale, n° spécial, n° 85, Avril 1985, p. 21-25.

8 Voir dans le livre de Nicole DIEDERICH, Les naufragés de l'intelligence (Syros alternatives, 1991), combien la désignation comme "handicapé mental" est vécue comme une violence par de nombreux sujets concernés.

9 TORT Michel, Le quotient intellectuel, François MASPERO 1974.  
Jay GOULD, La mal-mesure de l'homme, éditions Ramsay 1983.

d'une "culture handicapée mentale". Si des organisations de parents se sont constituées ce n'est probablement pas pour y exprimer la volonté de voir se former une communauté *de déficients mentaux*, mais au contraire d'œuvrer à leur insertion dans notre société. Certains parents ne voient pas d'autre solution pour y parvenir que de minimiser, aux yeux de tous, les difficultés de leur enfant afin d'assurer la pleine reconnaissance de leurs droits. Il est possible que, dans un premier temps, il ne puisse en être autrement. Il y a sans doute un long chemin à parcourir avant que les personnes atteintes dans leurs facultés intellectuelles puissent vraiment dire leur déficience sans se voir menacées dans la reconnaissance de leur humanité. Et pour cela, il faudra bien que les proches puissent également la dire.

## 2. De la volonté d'être reconnu comme semblable et non comme autre

L'expérience prouve, jusqu'à nouvel ordre, que ce n'est pas vraiment *en tant que handicapés mentaux* que ces derniers cherchent à faire valoir leurs droits, mais plutôt en affirmant *leur appartenance au genre humain en général*.

"Je ne peux pas supporter qu'on dire que je suis une cinglée, dit ouvertement Claire, je n'aime pas me faire insulter, on aurait pu avoir des difficultés sans qu'on dise qu'on était débile. Je voulais pas cette école-là, (Claire parle de l'Institut Médico-éducatif où on l'a placée enfant). Oui j'en souffre encore, je suis marquée. Je n'aurais pas dû aller là ; on n'était pas mal, mais la réputation qu'on a !" <sup>10</sup>. La plupart de ceux qui sont passés par des instituts spécialisés expriment donc le regret d'avoir dû quitter l'école de tous : "J'aurais préféré avoir le choix, Aller à S., dit Maryse. C'est une école normale qui a des jeunes qui ont des problèmes et d'autres qui sont

*mélangés, y a le contact entre handicapés et normals*" <sup>11</sup>. La raison du rejet de la désignation comme déficient mental, vient évidemment du fait qu'il ne s'agit pas, en l'occurrence, d'un simple diagnostic médical neutre, mais de l'assignation à un état qui est perçu comme infamant : "L'I.M.E., dit Daniel, j'aimais pas. Parce que, quand on sortait en groupe, on me traitait de "mongol", de "fou". J'avais envie de... cogner" <sup>12</sup>.

Par ailleurs, évoquant ses relations avec les valides, un trisomique s'exprime en ces termes : "Généralement, ils sont bons pour moi de toutes façons, pas à cause de ce que je suis mais parce qu'ils me connaissent personnellement. Parce que vous ne jugez pas un livre par sa couverture (...), parce que les gens devraient réaliser que nous sommes des gens comme eux et voulons être traités comme eux parce que nous sommes faits dans le même moule (...). Ce serait beaucoup mieux de voir les gens venir nous dire : "je suis ton ami et je veux te connaître davantage en tant que personne". Et non pas ce grand mot <handicapé> qui ne veut pas dire grand chose" <sup>13</sup>.

De même, un homme de trente-quatre ans autrefois placé dans une institution spécialisée, raconte les efforts entrepris pour échapper à sa situation de handicapé mental : "J'ai quitté l'atelier protégé et le centre d'accueil (...). Au début c'était forçant <sup>14</sup> mais au moins j'avais une paie qui avait de l'allure et au moins j'étais avec tout le monde dans la vraie vie, pas rien qu'avec des handicapés (...). Je suis content d'avoir tenu mon bout parce que maintenant ma vie m'appartient. Je suis un homme et je vis comme un homme. Je prends mes propres décisions, je mène ma vie à mon goût, à ma manière et je ne regrette rien. Si j'avais écouté tout le monde, je serais encore en atelier protégé et en centre d'accueil à fonctionner comme un enfant" <sup>15</sup>.

10 DIEDERICH Nicole, Biographies et témoignages Rapport M.I.R.E. 1988.

11 Ibid.

12 Ibid.

13 A. JOHADA, I. MARKOVA, M. CATTERMOLE, Stigma and the self-concept of people with a mild mental handicap, Journal of mental deficiency Research, 1988, p. 113.

14 Il s'agit d'un québécois.

15 Paroles recueillies par DORÉ Louise, Valer de ses propres ailes, Entourage 1987, vol. 2, P. 37.

Enfin, lorsque, voici deux ans, une institution spécialisée a publié une "Charte des droits et devoirs de la personne adulte ayant un handicap mental"<sup>16</sup>, ce qui frappa d'abord les bénéficiaires de ce texte, le premier moment de satisfaction passé, ce fut le fait qu'ils y étaient explicitement désignés par le terme de *handicapé mental*.

Pierre, ancien élève d'un Institut Médico-éducatif, eut dernièrement une réaction identique, lorsque, le 6 Mars 1993, le journal Ouest-France évoqua la vie quotidienne et l'insertion sociale d'adultes que le journal en question nommait des "handicapés mentaux". A propos de ce terme, Pierre déclara : "*c'est aussi pire que de dire, les nègres*". Alors qu'on lui demandait comment il souhaiterait se voir désigné, Pierre répondit un jour qu'il aimerait qu'on les appelle des "êtres humains" !

Ainsi, même lorsqu'il s'agit de plaider leur propre cause, ceux qui ont été désignés ou reconnus<sup>17</sup> comme déficients mentaux ont tendance à refuser catégoriquement d'être identifiés *comme tels*. Ils refusent en tous cas d'être réduits à leur déficience, parce qu'ils ont conscience que, dans notre monde tout au moins, la défaillance intellectuelle met en péril l'accès à la dignité. En conséquence, ils n'affirment jamais, comme certains sourds, "la fierté d'être déficient mental", mais ils réclament la reconnaissance de leurs pleins droits *d'hommes* et ne veulent pas faire l'objet d'une distinction.

On peut interpréter de telles réactions comme résultant du fait que, contrairement à d'autres infirmités, les handicapés mentaux ne peuvent pas se constituer comme groupe<sup>18</sup>. Ceci résulte sans

conteste de leurs difficultés mais aussi du fait que très peu de gens, à commencer par eux-mêmes n'acceptent véritablement ce qu'ils sont.

Malheureusement, une telle acceptation revient toujours pour eux, en l'état actuel des choses, à renoncer à la possibilité d'accéder à *l'autonomie*. Se reconnaître comme "débile mental" (avouons qu'une telle démarche n'est pas évidente !), cela suppose par exemple de devoir se soumettre à un pouvoir tutélaire et accepter un placement institutionnel qui, en contrepartie d'un certain confort et de la sécurité, les maintiendra en état de dépendance<sup>19</sup>.

Autrement-dit, pour le déficient mental, le rejet du groupe auquel il a été rattaché correspond à une émancipation et à l'affirmation de soi. Pour conquérir une vie "libre" (ils disent "*vivre en liberté*"), l'adulte qui est atteint de défaillance intellectuelle doit nier sa "différence" et affirmer au contraire qu'il est *semblable* à tous. Une recherche effectuée en 1988, en Ecosse, mettait en évidence que sur douze individus souffrant de déficience mentale légère et conscients du stigmate attaché à leur personne, une majorité de neuf se concevait comme "essentiellement semblable" aux personnes non handicapées, tandis qu'une minorité de trois seulement se concevait comme "essentiellement différente"<sup>20</sup>. Loin de réclamer "un droit à la différence", ils affirment donc leur similitude avec les autres : "*Non, je crois pas que j'en cause jamais* (de son passage à l'école spécialisée), raconte Didier. *Les patrons non plus. D'ailleurs ils n'ont pas à se poser de questions sur un matelot qui fait son boulot. Et puis même, ..., faut se considérer normal, c'est*

16 Charte de l'E.T.H. de Mulhouse-Colmar-Guebwiller, 1991.

17 Sur le caractère abusif de certaines désignations voir Les naufragés de l'intelligence de Nicole DIEDERICH. Il va de soi que pour ceux qui sont les plus légèrement handicapés et pour lesquels la désignation comme "déficient mental" devient donc aléatoire, ce "diagnostic" est inévitablement pressenti comme une violence et parfois comme un acte arbitraire.

18 Il faut noter que la constitution de tels groupe est rarement encouragée par les professionnels : Pierre, mentionné plus haut, n'a jamais été aidé dans le projet qu'il avait fait voici quelques années de créer une association où des handicapés auraient pu se retrouver. Au nom de l'intégration, on n'avait pas jugé bon de faciliter la réalisation de ce projet ! Il est vrai que de telles tentatives sont généralement suspendues au bon vouloir des "normaux", puisqu'en raison de leurs difficultés intellectuelles, les déficients mentaux sont souvent obligés d'avoir recours à eux.

19 Soulignons ici la difficile position des professionnels qui doivent s'efforcer de les aider sans se substituer entièrement à eux.

20 A. JOHADA, I. MARKOVA, M. CATTERMOLE, Stigma and the self-concept of people with a mild mental handicap, Journal of mental deficiency Research, 1988.

tout. Combien il y en a qui passent là, bon, bah, faut régler le problème”<sup>21</sup>. “Bruno, écrit Nicole DIEDERICH, n’a jamais pardonné à sa mère de l’avoir placé à l’I.M.E.” “C’était pas une école pour moi,” répète-t-il constamment. Il rejette tout ce qui pourrait faire penser qu’il en faisait partie. Aussi, nie-t-il qu’il y a eu des copains ; il ne veut pas entendre parler d’eux. Il préfère fréquenter des gens qui ne viennent pas de l’I.M.E. Il y a chez lui un véritable refus du handicap”<sup>22</sup>. De même, Robert B. EDGERTON résumait ce phénomène en ces termes : “On voit la réaction typique d’un patient dans les mots suivants d’un adolescent qui a été nouvellement admis dans une institution : “Pourquoi dois-je être ici avec ces gens. J’aimerais mieux être mort qu’ici”<sup>23</sup>.

Bien entendu, pareille attitude en dit sans doute long sur notre monde : elle dit à quel point celui-ci évalue l’humanité des hommes en fonction de leurs performances intellectuelles : elle dit aussi combien la confusion est grande entre intelligence et performance intellectuelle. Car les handicapés mentaux pressentent bien que la désignation de “déficient intellectuel” a pour principal effet de leur dénier toute forme d’intelligence et même de conscience. “Après dix-huit ans, explique Claire, j’ai travaillé, je ne voulais pas me laisser faire, je ne voulais pas que les gens me prennent pour plus bête que je n’étais, je voulais montrer que j’étais plus intelligente qu’on croyait... Le C.A.T. ? C’est pas ma place, je veux pas passer pour une fille qui comprend rien”<sup>24</sup>.

Combien de temps encore avant que les déficients mentaux obtiennent plein droit de cité parmi les hommes, et que la déficience mentale puisse être vécue autrement que dans la honte de soi ?

Mais en attendant, il semble important de méditer ce “droit à l’indifférence” (DIEDERICH N., 1991) que demandent certains d’entre eux. Qu’ils veuillent avant tout être reconnus comme *semblables* et non comme *autre* devrait nous interroger sur ce “droit à la différence” au nom duquel on cherche aujourd’hui à imposer le respect du

handicap, que celui-ci soit physique, sensoriel ou intellectuel.

### 3. Le handicapé mental rejeté en tant que même et non en tant qu’autre.

En refusant généralement d’être considérés comme “autres”, les handicapés mentaux nous indiquent en fait qu’il est tout aussi difficile de voir dans le déficient un être “comme nous” qu’un être différent. Ce que nous craignons sans doute le plus dans l’infirmité, c’est précisément que, tout en nous confrontant à quelque chose d’inconnu que nous préférerions ignorer, elle pourrait néanmoins nous atteindre en nous-mêmes ou à travers nos proches. En essayant de mettre en avant leur similitude avec tous les hommes, les déficients mentaux nous exposent à la difficulté de concevoir les infirmités comme *une essentielle possibilité de nous-mêmes*. Ils nous rappellent au fond qu’à considérer la déficience comme une simple différence, on risque de commettre le même genre d’erreur que celle qui consisterait à envisager la mort comme un événement qui nous est “autre”, c’est-à-dire comme un événement qui ne nous concernerait pas en propre. Pourtant, de la même manière que la mort nous est si peu étrangère qu’elle est une possibilité permanente de notre vie, les infirmes constituent bel et bien une possibilité intime de notre être. A ce titre, ils sont si peu autres. qu’à chaque instant, nous, les provisoirement valides, nous pouvons endurer ce qu’ils vivent. Nous sommes passibles d’infirmité tout autant que de mort, à ceci près, et la nuance est certes d’importance, que nous deviendrons tous des morts, alors que nous ne deviendrons pas tous infirmes ! A ceci près également. qu’à strictement parler, nous ne rencontrerons jamais *le fait* de notre mort, qui ne nous concernera jamais qu’à titre de possibilité (HEIDEGGER M., 1927), puisque la mort est par définition ce dont nous ne pouvons faire la rencontre en notre propre personne ; tandis qu’il se peut fort bien que nous devenions *effectivement* infirmes. Bien sûr, si l’on ne naît pas triso-

21 DIEDERICH Nicole. Biographies et témoignages.

22 Ibid. P. 76.

23 EDGERTON Robert B. The cloak of competence. University of California Press. 1971. P. 146.

24 Ibid

mique on ne le deviendra jamais par la suite. Mais un rien pourtant, "une vapeur ou une goutte d'eau", comme disait Pascal, peut non seulement nous tuer, mais nous réduire à des incapacités très comparables à celles que connaissent les êtres frappés de déficience intellectuelle grave.

Or, c'est bien cette possibilité dramatique qu'il nous est difficile d'accepter en l'infirmité, tout autant que l'altérité qu'elle représente. C'est bien l'image de *mon éventuel* amoindrissement qui peut m'accabler en la présence de personnes handicapées et susciter des réactions de malaise et de rejet à leur égard ; mais c'est peut-être aussi dans la conscience de cette proximité qu'il nous faut rechercher la source de notre solidarité avec elles.

Les associations qui militent en faveur de la tolérance vis-à-vis des malades du SIDA<sup>25</sup> semblent l'avoir compris : pour que ces malades ne soient plus victimes de persécutions ou de ségrégation, il leur a paru nécessaire de faire comprendre que ce virus ne touchait pas seulement les toxicomanes et les homosexuels, mais pouvait atteindre la population entière. Ce n'est donc pas *l'autre* qui pourrait être affecté par cette terrible maladie, mais cela pourrait être n'importe lequel d'entre nous. De même, ce n'est pas toujours *l'autre* qui devient infirme, mais cela pourrait être moi. Pourtant, en traitant la déficience mentale comme un problème qui nous oblige au respect de la *différence*, il arrive qu'on use là d'un détours destiné à nier la finitude à laquelle nous renvoie la déficience. Si j'accepte "les handicapés mentaux" comme autres, c'est parfois pour mieux oublier que je leur ressemble et, qu'entre eux et moi, il n'existe qu'une différence de *degré* sur l'échelle des validités, et jamais de *nature*. C'est justement cette proximité que les handicapés mentaux eux-mêmes ont beaucoup de mal à admettre chez ceux qui sont frappés de troubles similaires aux leurs, et c'est bien ce rejet mutuel qui empêche constamment la constitution

d'une éventuelle communauté : "Du point de vue de Bruno, le fait qu'il ne sache ni lire ni écrire ne signifie nullement qu'il est handicapé. Il est simplement quelqu'un qui ne sait ni lire ni écrire. Mais tous ceux qui sont également frappés par cette incapacité sont, sauf lui, des handicapés. On sent constamment au cours de l'entretien qu'il lui est difficile d'admettre que, malgré tout, il a un handicap"<sup>26</sup>. Un autre jeune homme interrogé par Edgerton déclare pareillement : "Ces gens ont besoin d'être ici parce qu'ils ne peuvent prendre soin d'eux-mêmes. Mais regardez-moi, je peux prendre soin de moi-même"<sup>27</sup>. Les rejets et les intolérances viennent donc du fait que la "déficience mentale" est toujours rejetée dans le camp de l'altérité, y compris par ceux qui en sont atteints !

On comprend évidemment que des parents d'enfants déficients aient fini par ne plus parler que de "particularités", afin de supporter leur malheur ; mais ceci ne nous interdit pas de chercher à savoir si pareille atténuation est réellement propice au respect de ce que représente vraiment la déficience. N'est-ce pas avant tout une manière de s'illusionner sur le fait que le rejet de l'invalidité est, à sa manière, refus du Néant et de la mort, et plus précisément de *mon* Néant et de *ma* mort ? En regardant le déficient comme un être différent, il se peut que je me complaise dans l'idée reconfortante suivant laquelle l'accident, la déficience, la maladie ou la mort ne peuvent jamais atteindre que *les autres*.

*"Des propos exprimés au sujet (de la mort), qu'ils soient clairement exprimés ou le plus souvent restreints à de "fugitives" allusions, reviennent à dire : on finit bien un jour par mourir, mais pour le moment, nous-on demeure à l'abri"*<sup>28</sup>. "Le "on meurt" répand l'opinion que la mort frappe, si l'on peut dire le on. L'explicitation publique dit : "on meurt" parce que tout un chacun et nous-on peut s'en convaincre : ce n'est chaque fois

25 Il s'agit en l'occurrence d'une maladie et non d'un handicap, c'est-à-dire d'un état chronique, mais dans l'un et l'autre cas c'est la peur de l'amoindrissement et de la mort qui sont en jeu et qui suscitent des réactions d'hostilité.

26 DIEDERICH Nicole, Biographies et témoignages.

27 The cloak of competence, P. 149.

28 HEIDEGGER Martin, Être et temps, Gallimard 1986, P. 397.

*justement pas moi ; car le on n'est personne. Le "trépas" est ramené au niveau d'un événement qui frappe sans doute (...) mais ne concerne spécialement personne"* <sup>29</sup>.

Or, la façon que nous avons de considérer les infirmes comme des êtres différents risque pareillement de faire sombrer la déficience dans une forme d'anonymat qui n'atteint plus aucune personne singulière et surtout pas "je" en particulier.

Dans *Freaks*, (1932), Tod Browning montre bien la terreur que nous éprouvons parfois à l'idée que nous pourrions, nous aussi, être atteints de déficience :

Le nain Hans est fiancé à Frieda, l'écuyère naine d'un cirque. Mais il s'éprend de Cléopâtre, la belle trapéziste qui, après s'être moquée de lui, accepte de l'épouser parce qu'elle a découvert qu'il venait d'hériter d'une grosse fortune. Au cours de la cérémonie, les amis de Hans, eux-mêmes affectés de diverses difformités, se mettent à chanter à l'intention de Cléopâtre : "*Elle est des nôtres ! Elle est des nôtres !*" ; et Cléopâtre se met alors à hurler de frayeur. Brusquement horrifiée par la possibilité de se voir assimilée à ces êtres infirmes, la belle trapéziste se met à crier toute sa haine envers ces hommes et ces femmes qui lui renvoient l'image de son possible amoindrissement. Elle ne les rejette donc pas parce qu'ils sont différents d'elle, mais bien à l'instant précis où elle prend conscience de la possibilité d'être confondue avec eux.

C'est donc, tout autant que le "droit à la différence", le droit d'être respectés en tant que déficient qui devrait être proclamé, même si cela nous place face à l'éventualité de *nos* propres limites. Il nous faudrait alors apprendre à accepter dans la douleur et l'angoisse, la défaillance physique ou intellectuelle, aussi bien que l'altérité. En effet, c'est le *même* qu'il nous est difficile d'accepter dans celui qui souffre, tout autant que *l'autre*.

Les tentatives d'intégration des "handicapés

mentaux" en milieu ordinaire, en sont d'ailleurs la preuve. En effet, on constate paradoxalement au cours de ces tentatives, qu'elles se heurtent quelquefois à de plus grandes résistances quand il s'agit d'intégrer des handicapés légers que des handicapés profonds. "*L'enclenchement du mécanisme de rejet semble différent selon la gravité du trouble, et notre époque semble de plus en plus tolérante envers les sujets ayant une atteinte sévère alors que le rejet semble plus constant si la différence est faible. Un adulte porte d'une trisomie 21, intégré dans une entreprise pourra être protégé, choyé, materné, ... On remarquera surtout chez lui les diverses manifestations de l'intelligence. Chacun pourra tirer fierté d'avoir réussi à lui faire acquérir un "petit quelque chose". Tandis que pour celui qui a une apparence proche de "monsieur tout le monde", on remarquera surtout les manifestations de son "manque d'intelligence". Cependant, plus que l'identité, c'est l'idée d'une "contamination" possible qui est ici en cause. L'importance et la violence du rejet sont corrélés au degré de proximité réels ou pressenti"* <sup>30</sup>. En d'autres termes, il nous est possible d'être bienveillants à l'égard de ceux qui sont suffisamment déficients pour qu'il nous soit apparemment permis de les croire distincts : dans la mesure où, effectivement, je ne serai jamais "mongolien", j'aime entretenir en moi l'idée confortable suivant laquelle ce dernier est un homme d'une autre nature ; c'est qui me permet alors d'admirer en moi la remarquable "tolérance" dont je fais preuve à son égard ! Pour peu que le handicapé me rappelle en revanche par un déficit plus léger, combien est mince la frontière qui me sépare de lui, et mon malaise s'accroît, tandis que ma bienveillance est mise à rude épreuve.

### Conclusion

Ainsi, n'est-il pas évident que ce soit prioritairement le respect de la différence qu'il faille apprendre à cultiver en nous pour en arriver à respecter vraiment les êtres que nous nommons

<sup>29</sup> Ibid. P. 308.

<sup>30</sup> DIEDERICH Nicole, *Les naufragés de l'intelligence*, éditions Syros, P. 117-118.

aujourd'hui les "handicapés".

A moins que nous gardions toujours en mémoire que cet aveugle, ce sourd, ce tétraplégique et plus lointainement ce noir, ce juif, cet indien d'Amérique... (car c'est ici que tout se rejoint) dont nous demandons le respect au nom du droit à la différence est en réalité une possibilité de *notre* être, puisque seul le hasard des naissances et des accidents de la vie a fait que nous ne sommes pas l'un d'entre eux.

En somme, lorsque les handicapés mentaux expriment avant tout le désir d'être considérés comme des hommes semblables à tous malgré leur infirmité, ils nous apprennent que le respect de la différence a quelque chose à voir avec un certain apprentissage de notre finitude et, ce faisant, ils nous rappellent de façon salutaire que le "droit à la différence" suppose toujours la reconnaissance de l'autre comme pouvant être moi. Alors seulement, nous pouvons comprendre qu'une "particularité", quelle qu'elle soit, et même lorsqu'il s'agit d'une déficience, n'exclut jamais, par excès ou par défaut, de la communauté humaine en général. Si cela n'est pas pris en compte, nous avons toutes chances d'assister à cette perversion du concept de "droit à la différence" qui, loin de nous engager au respect et à la solidarité envers les handicapés mentaux, pourrait au contraire légitimer toutes les exclusions. N'oublions pas en effet que c'est au nom d'un tel "droit", que certains individus d'extrême droite en profitent pour déclarer mauvaise la cohabitation des races : si les noirs ou les arabes sont "autres", il faut, disent-ils, qu'ils rentrent chez eux afin que soit précisément respectée leur différence ! Si nous voulons éviter de pareilles perversions rhétoriques, il est important de rappeler que le déficient mental (et avec lui tous ceux qui ne sont pas strictement *identiques* à nous), est toujours à la fois le même et l'autre.

*Texte en version originale*

## Bibliographie

- **DIEDERICH Nicole :**  
Les naufragés de l'intelligence, Syros alternatives 1991.  
Biographies et témoignages, Rapport M.I.R.E. 1988.
- **DORÉ Louise :**  
Voler de ses propres ailes, Entourage, 37, vol. 2, 1987.
- **EDGERTON Robert B. :**  
The cloak of competence. Stigma in the lives of the mentally retarded. University of California Press. 1971.
- **HEIDEGGER Martin :**  
Être et Temps, Gallimard 1986.
- **JAHODA A., MARKOVA I. :**  
**CATTERMOLE M. :**  
Stigma and the self concept of people with a mild mental handicap. Journal of mental deficiency research. 32, 1988.
- **JAY GOULD Stephen :**  
La mal-mesure de l'homme, Ramsay, 1983.
- **MOTTEZ Bernard :**  
Culture et différence, La parentière, n° 2, Mars-Avril 1993.
- **Santé mentale :**  
"L'œil écoute", individu et sociétés, numéro spécial, n° 85, Avril 1985.
- **STIKER Henri-Jacques :**  
Corps infirmes et sociétés, Aubier, 1982.
- **TORT Michel :**  
Le quotient intellectuel, Maspero, 1974.
- **VEIL Claude :**  
Vivre dans la différence, Handicap et réadaptation dans la société d'aujourd'hui, Privat 1982.